4.8.1959

Différents petits travaux devaient être effectués dans la cave de l'immeuble acquis par la Ville, rue Font de Cherves, pour éviter une légère infiltration d'eau.

Du fait de la vente, ces travaux estimés à une centaine de mille francs n'ont pu être effectué par les vendeurs qui proposent de verser à la ville une somme de cent vingt mille francs pour les réaliser.

Le Conseil Municipal

accepte le versement, par les époux Vulcain d'une somme de cent vingt mille frs pour réparation de la cave de l'immeuble dit 37 rue Font de Cherves, récemment acquis par la ville.

Adopté à l'unanimité

9- abonnement à la revue "Départements et Communes"

Le 12.8.1959

Le Conseil Municipal

— décide de contracter un abonnement à la Revue "Départements et communes" au tarif exceptionnel de 500 francs par an pour 10 numéros.

131

— décide que la dépense sera mandatée ch. II - art. 6 "abonnements à diverses publications"

Adopté à l'unanimité

10- Frais de constat d'huissier - Me Geoffroy -

Le Conseil Municipal

6.9.1959 Vu les états de frais établis par Me Geoffroy huissier à Royan,

132 décide

— de mandater à Me Geoffroy, huissier à Royan, les sommes suivantes:

constat dressé le 1 février 1959 au sujet du différend Ville/Abonnement téléphonique : 5.793 fr

" " 29 juillet 1959 pour bris de glace au Palais des Congrès 3243 fr

— que ces sommes seront mandatées ch. XXVIII, art. 8 "Frais d'exploitation du Palais des Congrès"

Adopté à l'unanimité.

11/- organisation Internationale des Palais des Congrès: Frais des Congrès -

Le 27.8.59

Par délibération du 22 mai 1959, approuvée